

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 29 avril 2019



Convocation adressée le 23 avril 2019
Compte rendu affiché le 7 mai 2019
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois d'avril, à 16 heures, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 23 avril 2019 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents : MM. GRABER, LAFOND, RUDIGOZ, Mmes PICOT, SANGOUARD
Excusés : MM. CHABRIER, CORAZZOL, MALESKI, Mmes GAILLIOUT, IEHL, REYNAUD
Absente : Mme DE LAVERNEE
Procuration : M. CORAZZOL à M. GRABER
M. MALESKI à M. GRABER
M. CHABRIER à Mme PICOT
Mme GAILLIOUT à Mme SANGOUARD

Secrétaire : Mme SANGOUARD

N°2019-13 : Création / suppression de poste

Rapporteur : Monsieur Loïc GRABER

Après analyse des besoins de la collectivité pour la rentrée 2019/2020 il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

Conseiller aux études éducation artistique (poste n°8)

Le poste de conseiller aux études éducation artistique a été ouvert aux grades d'attaché et attaché principal, afin de permettre une évolution de carrière aux agents occupant ce poste. Il paraît opportun de recentrer à présent le profil de ce poste sur la filière de l'enseignement artistique pour le conforter dans ses missions. Il est donc proposé de :

- Supprimer le poste n° 8 à 16h (ouvert aux grades de PEA, ATEA et au cadre d'emplois des attachés)
- Ouvrir le poste n°8' à 16 ou 20 heures (ouvert aux cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et assistants d'enseignement artistique)

Danse (poste 102 et 253)

En raison d'une évolution des effectifs et personnels suite à des mouvements d'agents et promotion interne, il est nécessaire d'ajuster le poste 102 (de B à 20h en A à 16h) et de créer un poste n°252 (de B à 4h) afin de compléter les 4 heures manquantes. Il est donc proposé de :

- Supprimer le poste n° 102 à 20h (ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1^{ère} et 2^{ème} classe)
- de créer le poste n° 102' à 16h (ouvert aux grades de professeur de classe normale et de professeur hors classe)
- de créer un poste n°252 à 4h (ouvert aux grades d'assistant d'enseignement principal 1^{ère} et 2^{ème} classe)

Hautbois (poste n°129)

Toujours dans l'objectif d'assurer la stabilité de l'enseignement du hautbois dans la continuité de l'année dernière, il est proposé de :

- supprimer le poste n° 129 à 10h d'assistant d'enseignement artistique
- créer le poste n°129' à 10h ouvert aux grades de professeur de classe normale et de professeur hors classe.

Traverso (postes n°198 et 203)

Il est proposé de fusionner les deux supports de postes existants et d'en créer un unique, adapté aux besoins en termes d'effectif élèves et ainsi de :

- supprimer le poste n°198 à 2,5h de professeur d'enseignement artistique
- supprimer le poste n°203 à 2h d'assistant d'enseignement artistique
- de créer le poste n° 198' à 4h ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

Ouverture des postes d'adjoints administratifs et techniques à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs et techniques

Afin de garantir la cohérence de la structure des emplois de la collectivité, de tenir compte du niveau de technicité, d'expertise et des spécificités de chaque emploi, certains postes de catégorie C n'étaient pas ouverts au grade d'adjoint administratif ou technique principal de 1^{ère} classe.

Cela concerne 4 postes d'adjoints administratifs et 14 postes d'adjoints techniques. Suite à une demande récurrente de permettre l'évolution de carrière sur ces postes de la part des agents et partenaires sociaux, il est proposé d'ouvrir l'ensemble de ces postes à ce grade d'adjoint principal de 1^{ère} classe.

Pour des raisons d'équilibre humain et de contraintes budgétaires, il ne sera pas possible de nommer l'intégralité des agents éligibles sur ce grade, même si le tableau des effectifs le permet à présent. Les ratios d'avancement ne sont donc pas modifiés (cf. délibération n°2017-41). Il est proposé de nommer les agents d'après les deux critères suivants :

- nomination 1 an avant le départ en retraite dans l'optique de leur permettre de bénéficier d'une meilleure pension
- de manière cumulative, en cas de nomination sur le grade de principal 1^{ère} classe, la fiche de poste sera revue et complétée de missions supplémentaires correspondant à cette montée en grade.

Etat récapitulatif des postes modifiés au tableau des emplois :

Poste	Cat.	Discipline	Temps de travail hebdomadaire
08'	B/A	Conseiller éducation artistique	16h/20h
027'	C	Agent d'accueil	35h
028'	C	Agent d'accueil	35h
029'	C	Assistant vie scolaire	35h
030'	C	Assistant vie scolaire	35h
031'	C	Assistant vie scolaire	35h
032'	C	Assistant vie scolaire	35h
036'	C	Assistant vie scolaire	20h
037'	C	Agent d'accueil/AVS	15h
042'	C	Assistant administratif RH	35h
049'	C	Agent technique maintenance	35h
052'	C	Agent d'entretien	35h
053'	C	Agent d'entretien	35h
054'	C	Agent d'entretien	35h
055'	C	Agent d'entretien	35h
056'	C	Agent d'entretien	35h
057'	C	Agent d'entretien	17,5h
058''	C	Agent d'entretien	26h
059'	C	Agent d'entretien	17,5h
102'	A	PEA danse	16h
252	B	A TEA Danse	4h
129'	A	PEA Hautbois	10h
198'	B	A TEA Traverso	4h

Ces modifications, qui ont reçu un avis favorable (une abstention) au comité technique réuni le 27 mars dernier, seront effectives au 1^{er} septembre 2019.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **décide** les créations et suppressions de postes détaillées ci-dessus ;
- ✓ **adopte** le tableau des emplois modifiés qui en résulte.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER